

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Mise à disposition de parcelles communales situées au plan de Phazy : Bail à ferme

N°20240409-13

Rapporteur : Lucie FEUTRIER

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a consenti un bail à ferme à Mme CRETE depuis le 01 septembre 2001, sur les parcelles cadastrées sous les n° I394-396-398-400 et 8 situées au plan de Phazy, d'une surface de 12 885 m². Etant donné que Mme CRETE va prochainement prendre sa retraite, il est proposé de renouveler le bail au nom de son fils PEYRE Auguste.

Les prix de location des terres agricoles sont encadrés par arrêté préfectoral. Au vu de la qualité des terres, confirmée par la SAFER, le montant du loyer annuel doit être compris entre 28,55 €/ha et 103,75€/ha.

Il est proposé de renouveler le bail en proposant un fermage de 9 ans au loyer annuel de 70 € par hectare.

Madame l'Adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le bail à ferme avec Mr PEYRE Auguste ;

VU les inscriptions budgétaires indiquées sur le budget 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un nouveau bail à ferme sur les parcelles cadastrées sous les n° I394-396-398-400 et 8 avec Monsieur Auguste PEYRE demeurant à Eygliers, 139 route de Saint Guillaume concernant les parcelles ci-dessus désignées en contrepartie d'un loyer de 70 €/ha, soit 90,20 € pour les 12 885 m² par an ;
- **PRECISE** que le titre sera émis une fois par an, au mois de septembre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce bail et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024
Publié le : 10 avril 2024

